

CONSEIL MUNICIPAL DE SALIVES

Séance du 24 août 2020

Le lundi 24 août 2020 à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Christophe BERG
M. Silvère GOLMARD
Mme Anne-Fatou NDIAYE
M. Charles SCHNEIDER

Mme Charlotte DEHER
M. Roland METZGER
M. Norbert RAMAGET

M. Gilles GENOUD
M. Jacques MILLIERE
M. Éric RUESH

Absente excusée : Mme Hélène BOYON (pouvoir à M. Silvère GOLMARD)

Compte-rendu du précédent conseil municipal

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Chemin communal sur la propriété du CEA

La cession du chemin communal, situé sur la propriété du CEA et pour lequel les formalités d'acquisition n'avaient jamais été finalisées, est approuvée après vote (11 voix pour) pour la somme de 300 €.

Point sur les travaux de l'école

Le conseil municipal remercie les nombreux bénévoles qui se sont mobilisés pour la réfection de l'école de Salives. Les frais engagés ont ainsi pu être limités (2000 € de peinture, 1400 € de meubles, 260 € pour un ordinateur). Le budget alloué à la professeure des écoles pour les fournitures sera de 50 € par enfant.

Point sur les travaux du Sully

Une demande de subvention a été adressée au conseil départemental. Une réponse est attendue fin août. La subvention DETR ne sera pas attribuée cette année car le budget est clos. Un dossier de subvention DSIL, attribuée par le Préfet, est en cours de rédaction.

Chaufferie bois

Les études pour le projet de chaufferie bois sont relancées. Elle se trouverait au-dessus de l'Abreuvoir et permettrait de chauffer des bâtiments communaux (Abreuvoir, salle des fêtes, école, restaurant, gîte) mais également des logements privés situés à proximité.

Aménagement du cimetière

Un jardin des souvenirs, qui est un espace collectif de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation, sera créé en haut du cimetière, avec une stèle et un banc, pour une somme estimée de 1500 €.

Un coût de 100 € par dispersion est envisagé.

Une zone d'inhumation d'urnes cinéraires de 9 emplacements sera créée. 4 emplacements seront pré-équipés en cavernes, La concession de ces emplacements est fixée à 150 € pour 30 ans (plus le prix d'aménagement d'une caverne, estimé à 450 €).

Pour rappel, la concession pour l'emplacement d'une tombe est de 200 € pour 30 ans.

Points divers

Le remboursement de la caution de Monsieur BARRUCAND nécessite d'effectuer des formalités administratives sur les comptes 175 (« dépôts et cautions reçues ») et 275 (« dépôts et cautions remboursées »).

L'aménagement de la voirie de Montarmet fera l'objet d'une demande de subvention, sans laquelle les travaux ne pourront être effectués.

M. Roland METZGER est désigné à l'unanimité comme **représentant au GIP** pour la numérisation des actes officiels et des appels d'offre.

La séance est levée à 21h40.

M. Gilles GEMOND
M. Jacques MULLER
M. Eric RUESH

M. Christophe BÉRO
M. Sylvie GILMARD
Mme Anne-Françoise NOUAYE
M. Charles SCHNEIDER

Membres excusés : Mme Hélène NOUËY (pour M. Sylvie GILMARD)

Compte-rendu du précédent conseil municipal

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 10/05/2020.

Chargement communal sur la voirie de CEA

Le dossier de chargement communal, ainsi que le projet de CEA et pour lequel les formalités d'opposition n'avaient pas été faites, est approuvé par le conseil municipal pour la somme de 300 €.

Point sur les travaux de voirie

Le conseil municipal rappelle les travaux prévus par le budget de voirie pour la commune de Salvies. Les travaux engagés ont été réalisés pour la somme de 1400 € de travaux, 300 € pour les matériaux. Le budget affecté à la voirie est de 1700 € par an.

Point sur les travaux de voirie

Une demande de subvention a été adressée au conseil départemental. Une réponse est attendue fin août. La subvention DETR ne sera pas attribuée cette année car le budget est épuisé. Le dossier de subvention DETR, étudié par le Préfet, est en cours de rédaction.

Chaudière bois

Les études pour le projet de chaudière bois sont réalisées. Elles se trouvent au-dessus de l'avenue de la voirie et permettent de chauffer les bâtiments communaux (Atrévou, salle des fêtes, école, restaurant, etc) mais également des logements privés situés à proximité.

Aménagement du cimetière

Un jardin des souvenirs, qui est un espace collectif de disposition des cendres des défunts, sera créé en bordure du cimetière, avec une stèle en un banc pour une somme estimée de 1500 €. Un coût de 100 € par disposition est envisagé. Une zone d'implantation d'urnes cinéraires de 2 emplacements sera créée. 4 emplacements seront pré-équipés en vue de la concession de ces emplacements est fixée à 150 € pour 30 ans (plus le prix d'aménagement d'une urne, estimé à 450 €). Pour rappel, la concession pour l'implantation d'une tombe est de 500 € pour 30 ans.